

## Demande de subvention 2025-2026

---

	A compléter par l'association
Nom de l'association	<input type="text"/>
Nom de la personne à contacter pour toute demande complémentaire	<input type="text"/>
Adresse mail :	<input type="text"/>
Votre demande fait-elle l'objet d'un projet pédagogique noté :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si oui, nom de(s) enseignant(s) assurant le suivi pédagogique	M(me) <input type="text"/>

## FICHE 1. Présentation de votre association

### Identification de votre association

Nom de votre association :

Sigle de votre association :

Adresse de son siège social :

Téléphone :

e.mail :

**Numéro SIRET à 14 chiffres<sup>1</sup>** :

Adresse de correspondance, si différente :

### Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

#### **Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)**

Nom :

Prénom :

Diplôme préparé :

e.mail :

Téléphone :

#### **La personne chargée du dossier au sein de l'association (s'il ne s'agit pas du représentant légal)**

Nom :

Prénom :

Diplôme préparé :

---

<sup>1</sup> Il faut impérativement donner votre numéro de SIRET afin que nous puissions procéder au versement d'une subvention. Vous pouvez obtenir ce numéro auprès de la Direction Régionale de l'INSEE dont dépend le siège de votre association. La demande doit être accompagnée d'une copie des statuts, d'une copie du récépissé de déclaration de l'association et d'une copie de la parution au Journal Officiel.

e.mail :

Téléphone :

**Objet de votre association :**

**Votre association est-elle signataire de la charte des associations étudiantes<sup>2</sup> de l'Université?**

Oui

Non

**Autres informations pertinentes relatives à votre association que vous souhaitez indiquer :**

---

<sup>2</sup> Attention, en vue de l'obtention d'une subvention, vous devez obligatoirement être signataire de cette charte. Cette dernière rassemble des règles de bonnes conduites édictées dans l'intérêt général et précise les principes et les procédures qui conditionnent l'octroi, par l'Université, d'aides matérielles et financières : domiciliation, prêt de locaux, subventions.... Vous pouvez vous procurer un exemplaire de la charte au bureau de la citoyenneté étudiante à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante ou le télécharger sur le site de l'Université : [www.univ-orleans.fr/vie/svc/assos/charte.pdf](http://www.univ-orleans.fr/vie/svc/assos/charte.pdf)

**Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association :**

## FICHE 2. Budget prévisionnel type d'une association

- À adapter selon votre situation

Ce budget comporte d'un côté l'ensemble des charges liées à l'existence de votre association, et de l'autre les recettes qui peuvent provenir de cotisations, ou de la vente de produits (ex : Tshirts).

La vente de produits alimentaires par les associations étudiantes est autorisée uniquement pour des produits achetés auprès de fournisseurs professionnels ou commercialisés dans leur emballage d'origine, afin de respecter les règles sanitaires

Voir fiche annexe 2

## **FICHE 3. Description de l'action**

Vous ne devez remplir cette fiche que si la demande de subvention correspond à une action spécifique que vous souhaitez mettre en place. Si votre demande concerne le fonctionnement général de l'association vous n'avez pas besoin de remplir cette fiche.

### **Présentation de l'action**

Contenus et objectifs de l'action :

Public(s) cible(s) :

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

Lieu(x) de réalisation :

**Attention** : Si la manifestation se tient à la Faculté, il est nécessaire d'adresser en plus de ce dossier une demande de prêt de locaux à l'attention du Président de l'Université sous couvert du Doyen de la Faculté auprès du service Organisation. Ce courrier doit mentionner l'objet de la manifestation, la date, le nombre de personnes escompté, les locaux souhaités.

Date(s) de mise en œuvre prévue(s) :

**Budget Prévisionnel de l'action – document type à adapter selon votre situation**  
Voir Fiche 3

## FICHE 4. Attestation sur l'honneur

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)   
représentant(e) légal(e) de l'association

- Déclare que l'association est signataire de la Charte des associations étudiantes (à signer à chaque rentrée universitaire);
- Certifie exactes les informations du présent dossier;
- Demande une subvention de :  euros

### Pièces à joindre :

- Une Copie de la charte des associations étudiantes visée par le service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante (Pôle Vie Etudiante)
- Un RIB ou RIP au nom de l'association
- Le dossier complet (numéro de SIRET impératif)
- Le compte-rendu financier ou rapport d'activité avec les derniers comptes approuvés de l'association
- En cas de versement d'une subvention au titre de l'année universitaire 2024/2025 : bilan relatif à l'action menée.

Fait, le  à

Signature :